



Note d'information

Dégâts et protections des plants contre le gibier

Le chevreuil occasionne des dégâts sur les jeunes plants ou repousses de taillis jusqu'à 1,20m de hauteur



Le cerf occasionne des dégâts sur les jeunes plants et même sur des arbres âgés, jusqu'à 1,80m de hauteur



Dégâts sur posses et rameaux :

Abroustissement : c'est la destruction des extrémités des pousses qui sont alors consommées (dégât d'ordre alimentaire). Pour sectionner les pousses, les cervidés utilisent leurs molaires donnant à la blessure un aspect mâchonné sans traces de dents visibles.

- Les dégâts d'hiver se produisent pendant le repos de la végétation où les cervidés sont en quête de nourriture.
- Les dégâts d'été ou abroustissement en sève peuvent s'étaler sur toute la période de croissance des plants avec un maximum de l'attaque au moment du débourrement, c'est-à-dire sur les pousses tendres.

Les dégâts sont importants lorsque la pousse terminale est touchée car ils affectent directement la forme de l'arbre. S'ils sont répétés, les plants peuvent prendre un aspect buissonnant.

La hauteur des dégâts :

- 1,10m pour le chevreuil
- 1,70m pour le cerf

Les essences sensibles sont parmi les feuillus : le merisier, le frêne, les chênes, le châtaignier et de nombreux résineux : sapins, mélèzes, épicéa, douglas.

Dégâts sur tiges et rameaux :

Ecorçage : c'est aussi un dégât d'ordre alimentaire.

- En hiver : la blessure laisse apparaître des traces de dents côte à côte, séparées par des restes d'écorce.
- En été : avec la sève, l'écorce se décolle plus facilement. Une bande d'écorce est alors détachée, généralement en remontant. Les bords de blessures sont nets. Il ne reste pas de lambeaux d'écorce pendants (à la différence du frottis).

Frottis : c'est un dégât lié au comportement de l'animal. Pendant leur période de croissance, les bois ou « refaits » sont revêtus d'une peau appelée velours, riche en vaisseaux sanguins. Une fois la croissance achevée, le velours se desquame et tombe. Pour faciliter la chute du velours, les cervidés frottent leurs bois contre les jeunes plants et occasionnent des dégâts très importants d'un seul côté du plant. On dit qu'ils « frayent » ou qu'ils « touchent au bois ». Au moment du rut, les frottis sont beaucoup plus violents et laissent des marques très profondes sur le plant. Les plants sont atteints de tous côtés et de nombreux rameaux sont brisés.

A l'époque du brame, les frottis sont encore plus spectaculaires ; les rameaux et parfois la tige est cassés.

La hauteur des dégâts :

- 0,20 à 0,80m pour le chevreuil
- 1,00 à 1,80m pour le cerf

Les essences sensibles concernent la presque totalité des feuillus, et des résineux.

Les protections des plants contre le gibier

Les clôtures :

Elles constituent une solution intéressante pour les plantations de grandes surfaces et à forte densité. Ces clôtures sont susceptibles d'être remises en cause par la moindre négligence, la première malveillance ou la chute accidentelle d'arbres.

La clôture en grillage métallique simple torsoin, d'une hauteur de 2m minimum, avec des piquets espacés de 3m, a un coût d'environ 12€/ml soit 4800€/ha.

Les protections individuelles :

Ce sont les plus employées et il en existe actuellement une grande variété sur le marché.

Il faut utiliser des manchons de 1,20m contre le chevreuil, de 1,80m contre le cerf. Pour les résineux, il faut choisir des manchons de diamètre 30-33cm ; pour les feuillus 18-20cm suffisent.

Les grillages plastiques sont légers et faciles à installer mais nécessitent 1 à 2 tuteurs.

Prix indicatifs : 1 à 3€/l'unité sans mise en place.



Les protections métalliques : efficaces contre le chevreuil

Attention à les enlever car les arbres peuvent les engloutir lors de leurs croissances.

Prix indicatifs : 1 à 2€/l'unité sans mise en place.



Les protections chimiques :

Divers fabricants commercialisent de nombreuses spécialités utilisables contre les cervidés. Ces produits sont applicables :

- Soit en badigeonnage ou pulvérisation sur la tige du plant,
- Soit en pulvérisation sur le feuillage

Leur application est simple et rapide. Le coût est de 0,25 à 0,50€ /plant par application.

Il faut prévoir 2 applications par an.



Une sylviculture adaptée

Lors de dégagements de plantation, il faut laisser un maximum d'arbre et enlever les concurrents qui gênent les plants installés. Ceux-ci auront ainsi la tête au soleil tout en conservant un écran de végétation les protégeant du gibier.

Il faut privilégier la gestion des forêts en futaie irrégulière ou jardinée.



A la recherche d'un équilibre forêt-gibier...

La mise en place des manchons de protection ou l'application de répulsifs, la mise en œuvre d'une sylviculture préventive (culture à gibier, clairière,...) ne sont pas toujours efficaces si la pression du gibier est trop forte.

Il est indispensable de signaler et évaluer tout dégât constaté sur sa propriété afin de faire adapter les attributions de bracelets régulant la population.

La fiche dégâts cervidés est à remplir et envoyer :

- à votre syndicat de propriétaires forestiers :
Union des Forestiers Privés 74, 52 avenue des îles 74994 ANNECY
- à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) du lieu de votre propriété.